



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### licenciement économique

Question écrite n° 131383

#### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation des travailleurs handicapés en attente de reclassement. L'obligation de reclassement du salarié inapte prévoit la prise en compte de toutes les solutions possibles et en priorité celles prévues par un plan de sauvegarde de l'emploi destiné à l'ensemble du personnel. Son attention a toutefois été appelée sur une situation d'exclusion d'un plan de redressement prévoyant des reconversions et des aides pour la création d'entreprise d'un salarié qui souhaitait bénéficier de l'option « création d'entreprise » au regard des préconisations de la médecine du travail prévoyant un travail à domicile. Elle lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui préciser les obligations contractuelles envers les personnes handicapées en attente de reclassement afin de les accompagner au mieux dans leurs démarches de réinsertion professionnelle.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131383

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2012, page 2532

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)